SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT
Service marchés

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prestation de dératisation, de désinsectisation et de désinfection à effectuer dans des logements, locaux, parties communes dans des immeubles du patrimoine de la SEM EUROMETROPOLE DE METZ HABITAT

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	202600067- 68
Date limite de remise des plis	23 / 10 / 2026 à 11 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 9

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT
Service marchés
Représentant : Grégory BISIAUX Monsieur le Directeur Général
Adresse : SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT
BP 20725
10 rue du Chanoine Collin
METZ
57012 METZ Cedex
Téléphone : 03 87 75 03 40
Courriel : marches@sem-emh.fr
Télécopie : 03 87 37 02 40
SIRET : 90878042200014
Site internet : www.eurometropolemetzhabitat.fr

La personne en charge du dossier est : Service marchés

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestation de dératisation, de désinsectisation et de désinfection à effectuer dans des logements, locaux, parties communes dans des immeubles du patrimoine de la SEM EUROMETROPOLE DE METZ HABITAT**

Code CPV	Libellé CPV
90670000-4	Services de désinfection et désinfestation en milieu rural ou urbain
90921000-9	Services de désinfection et de désinfestation
90922000-6	Services de lutte contre les parasites
90923000-3	Services de dératisation

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Prestation de dératisation, de désinsectisation et de désinfection à effectuer dans des logements, locaux, parties communes dans des immeubles du patrimoine de la SEM EUROMETROPOLE DE METZ HABITAT
Acheteur	SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT
Type de contrat	Marché mixte de services avec maximum sur partie BPU

Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Metz et alentours
Durée	12 mois - **3** reconductions - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Forme des prix	Révisables (formule), formule (ICHT-Nm / ICHT-No) Prix mixtes
Avance	Prévue (taux 5 %)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet	Délais
Lot	Lot n°1 : Agence CB / Agence MB et Etudiants - à bons de commande sans minimum et avec maximum	
Période	Période initiale - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 300 000,00 € HT	12 mois à compter du 1 janvier 2027
Période	Reconduction n°1 - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 300 000,00 € HT	12 mois à compter du 1 janvier 2028
Période	Reconduction n°2 - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 300 000,00 € HT	12 mois à compter du 1 janvier 2029
Période	Reconduction n°3 - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 300 000,00 € HT	12 mois à compter du 1 janvier 2030
Lot	Lot n°2 : Agence PW / Agence M2S et Agence MLM - à bons de commande sans minimum et avec maximum	
Période	Période initiale - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 300 000,00 € HT	12 mois à compter du 1 janvier 2027
Période	Reconduction n°1 - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 300 000,00 € HT	12 mois à compter du 1 janvier 2028
Période	Reconduction n°2 - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 300 000,00 € HT	12 mois à compter du 1 janvier 2029
Période	Reconduction n°3 - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 300 000,00 € HT	12 mois à compter du 1 janvier 2030

Définitions :

Lot	:	Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	:	Durée définie d'exécution du contrat reconductible

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE) et ses annexes financières le BPU et la DPF **à compléter (1 par lot)**
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes 1 et 2
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- l'offre technique du titulaire **(= cadre réponse complété pour chaque lot**);

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

- **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Capacité économique et financière **Capacité technique et professionnelle** **Capacité technique et professionnelle : minima exigés**	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le*

Document	Descriptif
	candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants complétés :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement*
BPU	*Bordereau de prix unitaire*
Cadre de réponse	*Cadre de réponse méthodologique et / ou technique*
DPGF	*Décomposition du prix global et forfaitaire*

Candidature à plusieurs lots

Les candidats souhaitant présenter une offre pour plusieurs lots devront remettre, pour chacun des lots concernés, l'ensemble des pièces financières correspondantes, à savoir l'**acte d'engagement (AE)**, **le cadre de réponse**, la **décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** et le **bordereau des prix unitaires (BPU)** dûment complétés.

Ainsi, un candidat soumissionnant aux deux lots devra compléter et remettre les Actes d'Engagement, Cadre de réponse, DPGF et BPU correspondant à chacun des deux lots.

- **Modalités concernant une ligne BPU incomplète**

L'acheteur peut en cours de procédure, compléter lui-même les lignes incomplètes d'un bordereau unitaire dans ces conditions : toute ligne de prestation sur barèmes non renseignée par le soumissionnaire (prestation non chiffrée ou comportant une exclusion) est complétée par le service par le prix le plus élevé de toutes les offres multipliée par deux.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT BP 20725, 10 rue du Chanoine Collin, 57012, METZ

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Organisation et moyens humains (15 pts)	Organisation de l'équipe dédiée à l'exécution du marché, identification des interlocuteurs et modalités de coordination avec le pouvoir adjudicateur. (5 points) Qualifications, habilitations et compétences des personnels spécifiquement affectés à l'exécution du marché. (5 points) Pertinence des moyens matériels, techniques et logistiques mobilisés pour l'exécution des prestations. (5 points)
- Méthodologie d'exécution des prestations (15 pts)	Organisation des visites préventives, méthodologie de diagnostic et modalités de traitement proposées. (5 points) Organisation des interventions curatives et d'urgence, incluant les modalités de traitement et de vérification de leur efficacité. (5 points) Organisation de la coordination avec le pouvoir adjudicateur, les représentants des sites concernés et les autres intervenants. (5 points)
- Respect des délais (10 pts)	Organisation mise en œuvre pour garantir le respect des délais contractuels d'intervention. (4 points) Modalités de transmission des comptes rendus d'intervention, attestations de traitement et autres documents prévus au marché dans les délais contractuels. (3 points) Organisation proposée pour la gestion des interventions urgentes et des demandes prioritaires. (3 points)

Critère et pondération	Descriptif
- Hygiène, sécurité et environnement (10 pts)	Formation des personnels affectés au marché, maîtrise de l'utilisation des produits biocides et certifications ou labellisations en lien avec l'objet du marché. (4 points) Mesures mises en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité des occupants, des agents et des intervenants lors de l'exécution des prestations. (3 points) Qualité des mesures proposées pour limiter l'impact environnemental des prestations, notamment en matière de gestion des déchets, de nettoyage des zones traitées et de réduction de l'utilisation des produits biocides. (3 points)
- Suivi et contrôle qualité (10 pts)	Qualité, contenu et pertinence des rapports d'intervention, des tableaux de bord et des outils de suivi proposés. (4 points) Organisation du contrôle de la bonne exécution des prestations et modalités de suivi de l'efficacité des traitements. (3 points) Organisation des réunions de suivi et propositions d'actions d'amélioration continue des prestations. (3 points)
2. Prix HT (40 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
Prix forfaitaire (DPGF) (20pts)	
Prix unitaire (BPU selon DQE global) (20pts)	

Le critère technique sera jugé sur la base du CADRE REPONSE joint à la consultation. Le candidat devra obligatoirement compléter ce cadre en respectant les conditions suivantes : Limitation du cadre de réponse par un maximum de 20 pages pour l'ensemble des critères. L'acheteur se réserve le droit de ne pas prendre en compte tous les éléments au-delà de 20 pages dans la notation.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle, en cours de validité et précisant les prestations couvertes.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

RUE DU GENERAL FABVIER
BP 81022
NANCY
54000
Téléphone : 0383908500
Courriel : tj-nancy@justice.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment

rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : SEM EMH ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021